

COMMUNE DE WINGEN

PROCES-VERBAL de la séance du Conseil Municipal du 10 septembre 2020 à huis clos

L'an deux mille vingt, le dix août à 21h, le Conseil Municipal de la Commune de WINGEN, légalement convoqué le 5 juillet 2020, s'est réuni à la mairie en séance à huis clos sous la présidence du Maire, André SCHMITT,

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 9
Monsieur le Maire, André SCHMITT
Monsieur et Mesdames les Adjointes au Maire : Georges HOCH, Laetitia GRAESE, Claudine WALTHER
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal :
Noémie SCHULTZ, Léon SCHMITT-SPILL, Dominique MARTIN, Guy LEIBOLD, Alain WOLFF

Absents excusés avec pouvoir : 0
Absents excusés : 2
Jean-Georges WALTHER, Raphael HARI

Quorum :
Avec 9 membres présents, le quorum est atteint et le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Ordre du jour :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte-rendu de la dernière séance
- 3) Décision d'engagement concernant le projet de rénovation : rue de Lembach et rue des Châtaignes
- 4) Demande de subvention et plan de financement : CD67 - contrat de solidarité communale - travaux d'aménagement et sécurisation de l'entrée du village D503 – Rue de Lembach et Rue des Châtaignes
- 5) Délégation maîtrise d'ouvrage déléguée CD67
- 6) Augmentation des heures de l'adjoint technique territorial titulaire, HOTT Sophie
- 7) Augmentation des heures de l'adjoint technique territorial contractuel, POUILLEY Catherine
- 8) Indemnité horaire de travaux supplémentaires
- 9) Remplacement spontané de l'Atsem en cas d'absence
- 10) Recours à la télétransmission des actes au représentant de l'Etat
- 11) Annulation délibération 50/2020 : Décision modificative n°2 au budget principal 2020
- 12) Décision Modificative n°2 au budget principal
- 13) Informations diverses

Monsieur le Maire accueille les conseillers municipaux et demande de pouvoir rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Adhésion à l'association de l'amicale des maires du pays de la forêt et de la vigne
 - Adhésion à l'association de l'amicale des maires du canton de Woerth
 - Demande de subvention et plan de financement : CD67 – Contrat de solidarité communale n°2 : travaux d'aménagement et sécurisation de la rue des châtaignes
- Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette demande

Désignation du secrétaire de séance

Madame Laetitia GRAESE est désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la dernière séance

Le Maire rappelle que chaque conseiller a été destinataire du procès-verbal de la séance du 4 août 2020. Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la dernière séance puis procède à sa signature.

Délibération 64/2020 : DECISION D'ENGAGEMENT CONCERNANT LE PROJET DE RENOVATION : RUE DE LEMBACH ET RUE DES CHATAIGNES

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il serait nécessaire de procéder à la rénovation de la rue de Lembach et de la rue des châtaignes. L'état financier de la commune ne permet pas d'engager des travaux pour les deux rues. Vu l'importante détérioration de la voirie communale, Monsieur le Maire propose d'engager en priorité les fonds pour réaliser la rue des Châtaignes et de renoncer aux travaux de la rue de Lembach.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents concourant à l'exécution de la présente décision.

Voix Pour : 9

Contre: 0

Abstention : 0

Délibération 65/2020 : DEMANDE DE SUBVENTION ET PLAN DE FINANCEMENT : CD67 – CONTRAT DE SOLIDARITE COMMUNALE – TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET SECURISATION DE L'ENTREE DU VILLAGE D503 – RUE DE LEMBACH ET RUE DES CHATAIGNES

DEMANDE DE SUBVENTION ET PLAN DE FINANCEMENT : CD67 – CONTRAT DE SOLIDARITE COMMUNALE N°1 – TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET SECURISATION DE LA RUE DES CHATAIGNES

Suite à la décision du Conseil municipal n°64/2020 et par délibération du 10 septembre 2020, d'approuver uniquement la réalisation du projet de travaux de rénovation de la rue des Châtaignes.

Afin de les mener à bien, la commune a nécessairement besoin d'un soutien financier. Monsieur le Maire sollicite le soutien du Conseil départemental du Bas-Rhin dans le cadre du « Fonds de solidarité communale » du contrat départemental 67 :

1) Travaux de réfection de l'enrobé de la voirie communale et des trottoirs pour un montant de 57.000€ HT soit 38% (taux modulé de la commune de Wingen).

Le dossier de subvention « FSC » doit être déposé avant le 30 septembre 2020.

DEPENSES PREVISIONNELLES EN € H.T.		SUBVENTIONS SOLLICITEES EN € H.T.	
*VOIRIE		* Fond de solidarité communal FSC n°1 (CD67)	
Trottoirs et voie communale	150 000,00€	<i>soit 38% (taux modulé de la commune de Wingen) du montant global HT des travaux:</i>	57 000,00 €
		* Région Grand EST	9 100,00 €
		* Etat (DETR 2020) soit 40% du montant des travaux de remplacement de l'éclairage public	60 000,00 €
		*FINANCEMENT COMMUNAL	23 900,00 €
TOTAL INVESTISSEMENTS	150 000,00 €	TOTAL RECETTES	150 000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

SOLLICITE l'aide de du CD67 au titre du Fonds de Solidarité Communale ;

APPROUVE le plan de financement comme présenté ci-dessus ;

AUTORISE le Maire à signer les marchés publics de travaux.

Voix Pour : 9

Contre: 0

Abstention : 0

Délibération 66/2020 : DELEGATION MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE CD67

La délibération 64/2020 du 10 septembre, expose que le conseil municipal a retenu exclusivement le projet de rénovation de la rue des Châtaignes (voirie communale) et a renoncé aux travaux de la rue de Lembach (route départementale).

Après discussion, le conseil municipal décide de retirer ce point de l'ordre du jour au motif que cette délégation de maîtrise d'ouvrage déléguée en lien avec le CD67 ne sera pas appliquée.

Voix Pour : 9

Contre: 0

Abstention : 0

Délibération 67/2020 : AUGMENTATION DES HEURES DE L'ADJOINT TECHNIQUE TITULAIRE, HOTT SOPHIE

Après discussion, le conseil municipal décide de reporter ce point à une séance ultérieure, en attente de compléments d'informations du Centre de Gestion.

Voix Pour : 9

Contre: 0

Abstention : 0

Délibération 68/2020 : AUGMENTATION DES HEURES DE L'ADJOINT TECHNIQUE CONTRACTUELLE, CATHERINE POUILLEY

Après discussion, le conseil municipal décide de reporter ce point à une séance ultérieure, en attente de compléments d'informations du Centre de Gestion.

Voix Pour : 9

Contre: 0

Abstention : 0

Délibération 69/2020 : INDEMNITE HORAIRE DE TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

Après discussion, le conseil municipal décide de reporter ce point à une séance ultérieure, en attente de compléments d'informations du Centre de Gestion.

Voix Pour : 9 Contre: 0 Abstention : 0

Délibération 70/2020 : REMPLACEMENT SPONTANEE DE L'ATSEM EN CAS D'ABSENCE

Après discussion, le conseil municipal décide de reporter ce point à une séance ultérieure, en attente de compléments d'informations du Centre de Gestion.

Voix Pour : 9 Contre: 0 Abstention : 0

Délibération 71/2020 : RECOURS A LA TELETRANSMISSION DES ACTES AU REPRESENTANT DE L'ETAT

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
Vu le décret n°2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code générales des collectivités territoriales ;
Vu le code générales des collectivités territoriales et notamment ses articles L2131-1, L3131-1 et L4141-1 ;
Considérant que la commune souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission des ces actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture,

Le Conseil Municipal, sur la proposition du Maire et après en avoir délibéré,
- décide de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité ;
- donne son accord pour que le maire signe le contrat d'adhésion aux services homologués par le ministère de l'intérieur pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;
- donne son accord pour que le maire signe la convention de mise en oeuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture du Bas-Rhin représentant de l'Etat à cet effet ;
- autorise le maire à procéder à l'acquisition de certificats électroniques auprès d'une autorité de certification ;
- autorise le maire à désigner les agents responsables de la télétransmission des actes ;
- donne pouvoir au maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces administratives et comptes à intervenir.

Voix Pour : 7 Contre: 1 Abstention : 1

Délibération 72/2020 : ANNULATION DELIBERATION 50/2020 : DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET PRINCIPAL 2020

La délibération n°50/2020 prise lors du conseil municipal du 23 juin 2020 relative à la décision modificative n°2 au budget principal 2020 est annulée au motif que celle ci n'est pas appliquée.
Le Conseil Municipal de Wingen, après en avoir délibéré, DECIDE d'annuler la délibération n° 50/2020 de la séance du 23 juin 2020.

Voix Pour : 8 Contre: 0 Abstention : 1

Délibération 73/2020 : DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET PRINCIPAL 2020

Au vu des résultats des grands livres des budgets de l'année 2020, et afin de procéder au mandatement des différentes dépenses en instance, il est nécessaire de prendre des décisions modificatives au budget principal.
Ces décisions n'engendrent pas d'augmentation des dépenses de fonctionnement, ni d'investissement au budget concerné.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les crédits ouverts au chapitre 16 du budget principal sont insuffisants et propose une décision modificative suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT BUDGET PRINCIPAL 2020		DM - 2020 proposée
21	c/2151 - Réseaux de voirie	- 30 500,00 €
Total		- 30 500,00 €
16	c/1641 – Emprunts en euros	+ 30 500,00 €
Total		+ 30 500,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal :

ADOpte la Décision Modificative au Budget principal pour l'exercice 2020 comme suit :

Section de Dépenses d'Investissements : Chap/21 - 30 500 € Chap/16 +30 500 €

Voix Pour : 8 Contre: 0 Abstention : 1

Délibération 74/2020 : ADHESION A L'ASSOCIATION DE L'AMICALE DES MAIRES DU PAYS DE LA FORET ET DE LA VIGNE

L'Amicale des Maires du Pays de la forêt et de la vigne est une association qui regroupe l'ensemble des communes des cantons de Wissembourg-Lauterbourg et se veut un interlocuteur incontournable pour accompagner les élus au cours de leurs diverses et complexes missions. Le Maire propose que la commune soit adhérente.

L'appel à cotisation est basé sur la population légale de la commune soit 459 habitants, s'élève à 148,85€ pour une année et se décompose comme suit :

- une part fixe de 80 € par commune
- une part variable de 0,15 € par habitant

Après délibération, le conseil municipal,
ACCEPTE que la commune adhère à l'association,
DECIDE de mandater Monsieur le Maire pour procéder au versement de cette cotisation annuelle.

Voix Pour : 9 Contre: 0 Abstention : 0

Délibération 75/2020 : ADHESION A L'ASSOCIATION DE L'AMICALE DES MAIRES DU CANTON DE WOERTH

L'Amicale des Maires du canton de Woerth est une association qui regroupe l'ensemble des communes du canton de Woerth et se veut un interlocuteur incontournable pour accompagner les élus au cours de leurs diverses et complexes missions. Le Maire propose que la commune soit adhérente.

L'appel à cotisation est basé sur la population légale de la commune soit 459 habitants, s'élève à 154,75€ pour une année et se décompose comme suit :

- une part fixe de 40 € par commune
- une part variable de 0,25 € par habitant

Après délibération, le conseil municipal,
ACCEPTE que la commune adhère à l'association,
DECIDE de mandater Monsieur le Maire pour procéder au versement de cette cotisation annuelle.

Voix Pour : 9 Contre: 0 Abstention : 0

Délibération 76/2020 : DEMANDE DE SUBVENTION ET PLAN DE FINANCEMENT : CD67 – CONTRAT DE SOLIDARITE COMMUNALE N°2 – TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET SECURISATION DE LA RUE DES CHATAIGNES

Suite à la décision du Conseil municipal n°64/2020 et par délibération du 10 septembre 2020, d'approuver uniquement la réalisation du projet de travaux de rénovation de la rue des Châtaignes.

Afin de les mener à bien, la commune a nécessairement besoin d'un soutien financier. Monsieur le Maire sollicite le soutien du Conseil départemental du Bas-Rhin dans le cadre du « Fonds de solidarité communale » du contrat départemental 67 :

- Travaux de remplacement de l'éclairage public par des ampoules à LEDS pour un montant de 21.929,04€ HT soit 38% (taux modulé de la commune de Wingen)

Le dossier de subvention « FSC » doit être déposé avant le 30 septembre 2020.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant pour les travaux :

DEPENSES PREVISIONNELLES EN € H.T.	SUBVENTIONS SOLLICITEES EN € H.T.
<p>* ECLAIRAGE PUBLIC</p> <p>11 luminaires avec ampoules LEDS 57 708,00 €</p>	<p>Fond de solidarité communal FSC n°2 (CD67) soit 38% (taux modulé de la commune de Wingen) du montant global HT des travaux</p> <p style="text-align: right;">21 929,04 €</p>
	<p>* Région Grand EST</p> <p style="text-align: right;">9 100,00 €</p>
	<p>* Etat (DETR 2020) soit 40% du montant des travaux de remplacement de l'éclairage public</p> <p style="text-align: right;">23 083,20 €</p>
	<p>*FINANCEMENT COMMUNAL</p> <p style="text-align: right;">3 595,76 €</p>
<p>TOTAL INVESTISSEMENTS 57 708,00 €</p>	<p>TOTAL RECETTES 57 708,00 €</p>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

SOLLICITE l'aide du CD67 au titre du Fonds de Solidarité Communale ;

APPROUVE le plan de financement comme présenté ci-dessus ;

AUTORISE le Maire à signer les marchés publics de travaux.

Voix Pour : 9

Contre: 0

Abstention : 0

Informations diverses

Néant

Le Maire clos la séance à 21h10

Publié le 16 septembre 2020

Transmis à la Sous-Préfecture le 16 septembre 2020

Le Maire,
André SCHMITT

Le secrétaire de séance,
Laetitia GRAESE